



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

## **Communiqué de presse**

Le jeudi 15 octobre 2015, se tiendra à la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon la commission départementale des taxis.

Présidée par le préfet, elle est chargée de formuler des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline de la profession de taxi.

Cette commission peut également être consultée sur les problèmes relatifs à la formation professionnelle des conducteurs et à la politique du transport de personnes dans le ressort de sa compétence.